

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 19 (1881)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Un banquet de voleurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186316>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépiuet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Un vieux document

sur l'origine de la place de Montbenon.

M. Ernest Chavannes, auteur de nombreux travaux dans le domaine de notre histoire nationale, vient de publier sous le titre : *Extraits des manaux du Conseil de Lausanne (1383 à 1511)*, un volume fort intéressant, fruit de laborieuses recherches dans les innombrables registres et documents anciens qui déposent aux archives de la ville. Nous en détachons les notes qu'on va lire, tirées d'un acte relatif à l'origine de la promenade de Montbenon. Les vives discussions publiques qui ont eu lieu à l'occasion du choix de cette promenade comme emplacement du palais de justice fédéral ne peuvent manquer de leur donner quelque à-propos.

Au mois de mai 1345, la commune fit un échange avec Guillaume de Compeys, chevalier et sénéchal de Lausanne. Celui-ci livre à la commune ses vignes à Montbenon pour y faire une place. En échange, la commune livre à G. de Compeys trois pièces de terre en dessous de la ville, près du chemin qui descend à la tour d'Ouchy. — On voit en outre que la place de Montbenon s'étendait alors depuis le petit chemin qui descend à Mornex, à l'est, jusqu'au chemin de Villars, à l'ouest. Dans le cours des siècles, elle fut successivement agrandie. Sous les évêques et jusqu'à nos jours, elle a servi pour les *monstres d'armes* ou revues de troupes et pour les fêtes publiques. Aussi voyons-nous qu'en 1533, les Lausannois se plaignent que l'évêque ait fait transporter le gibet près de Montbenon, et demandent qu'il soit établi en Sévelyn où il était auparavant.

Il paraît qu'il y avait une carrière de molasse aux côtes de Montbenon, mais qu'on ne pouvait l'exploiter sans la permission du Conseil. Néanmoins le chapitre et l'évêque continuèrent à en tirer des pierres, malgré la prohibition du Conseil. En 1532 les citoyens de Lausanne demandèrent que l'évêque « ne deust plus faire tirer de pierre dessous la place de Montbenon quest ung lieu commun, la ou feu monseigneur de Lausanne, son oncle et prédecesseur lavait fait tirer pour commencer le portail de l'esglise de nostre dame, lequel monseigneur de Lausanne moderne continuait d'achever... »

Mais les villes de Berne et de Soleure jugèrent que l'évêque pouvait faire tirer les dites pierres jusqu'à ce que ceux de Lausanne eussent produit de meilleurs titres.

Il eût été bien désirable que les deux derniers évêques de Lausanne eussent tiré leurs pierres d'une autre carrière, car il suffit de jeter un coup d'œil sur notre cathédrale pour se convaincre qu'elles étaient de bien mauvaise qualité.

Ces carrières de Montbenon étaient un danger permanent pour la place et la route qui risquaient de s'écrouler. Cependant la permission d'extraire des pierres aux côtes de Montbenon continua d'être accordée par le Conseil, malgré les éboulements qui se produisaient. En mars 1517, Nob. Louis de Seygnoux planta dans ces côtes des saules et des peupliers pour retenir les terres qui mettaient en danger le moulin qu'il possédait sur le ruisseau du Flon.

### Un banquet de voleurs.

Si jamais vous vous trouvez à Londres dans la première semaine de décembre, écrivant dernièrement un correspondant du *Voltaire*, je vous recommande de ne pas manquer d'assister, du haut de la plate-forme, bien entendu, au souper offert chaque année à MM. les faussaires, filous, pick-pockets, cambrioleurs, robillonneurs, coqueurs, nonneurs, papillonneurs, fourgots, truands et romanchels de la bonne ville de Londres. C'est un spectacle des plus curieux.

Quel tableau pour un peintre réaliste que ces trois cents misérables déguenillés, dévorant le roastbeef de la *Christian Mission*, société philanthropique qui a pris à tâche de guérir les brebis galeuses de la capitale !

Instinctivement, ils se groupent par ordre de *mérite*. D'un coup d'œil, il est facile de reconnaître que les voleurs ont leur aristocratie. De même que les assassins vulgaires ont pour les empoisonneurs le plus profond respect (l'empoisonnement, c'est l'assassinat artistique) — de même les faussaires sont un objet d'admiration pour les prosaïques pick-pockets. Ceux qui « travaillent en grand » occupent la table d'honneur et daignent à peine adresser la parole aux filous de bas étage qui déshonorent le métier !

Il va sans dire que les organisateurs du banquet avaient obtenu de Scotland Yard éclipse totale de détectives et de policemen.

Aussi nos hôtes ont-ils bu à la santé de cette police fraternelle qui lors de la *grève des policemen*, en 1873, eut toutes les peines du monde à empêcher les voleurs de fournir des subsides aux grévistes !

Non loin des *voleurs actuels* se trouvent les *mal-faiteurs convertis* par la *mission*. Ces derniers ont un air respectable, des vêtements propres, des cheveux bien peignés qui contrastent scrupuleusement avec l'apparence criminelle et ébouriffée de ceux à qui on les donne en exemple.

Après le souper, « ces messieurs » passent à la chapelle et chantent en chœur avec pas mal de couacs à la clé l'hymne *Rescue the perishing* (*Secourez ceux qui vont périr*). Puis, l'honorable secrétaire de la *Christian Mission*, M. Whateley, donne lecture de son rapport. « Depuis trois ans, dit-il, sur un

total de 24,704 criminels libérés de la maison de détention de Colbuthfields, nous en avons fait rentrer 5,000 dans la bonne voie.»

Résultat magnifique et tout à la louange de cette *mission* vraiment chrétienne et dont l'exemple mériterait d'être suivi en France où il y a tant de récidivistes.

Trouver du travail aux prisonniers libérés, leur fournir des outils, un gîte, tel est le but principal des hommes de bien qui ne reculent devant aucune peine pour arriver à leur but.

C'est ainsi que M. Whateley se rend chaque matin, à l'heure où l'on renvoie les prisonniers qui ont terminé leur temps, à la porte de la prison de Colbuthfield. Il les invite à déjeuner avec lui, leur donne des conseils pratiques et l'appui de la *mission* est acquise à tout condamné qui s'engage à rentrer dans la droite ligne.

Qui a bu boira, qui a volé volera, me direz-vous. C'est vrai; aussi M. Whateley ne se glorifie-t-il pas d'avoir toujours réussi. Nombre de ses protégés sont en récidive.

— Bah! dit-il, ils suivront peut-être mes conseils quant à leur prochaine sortie de Colbuthfield ils retrouveront, à la porte de la prison, leur vieux secrétaire tout prêt à les emmener déjeuner.

On me dit que sur les trois cents voleurs invités au banquet de Little Wild Street, un dixième au moins est allé, le lendemain, signer *temperance pledge* (serment de renoncer aux spiritueux) et demander qu'on voulût bien les aider à trouver du travail.

Je ne saurais en vérité trop louer les organisateurs, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de membres du parlement et de magistrats. M. Flowers entre autres, le juge de Bow-Street, qui présidait le dernier meeting.

C'est lui qui nous racontait ce mot profond d'un faussaire récemment amené devant son tribunal sous la prévention d'avoir falsifié un billet de 5 liv. sterling.

— Comment se fait-il, lui dit M. Flowers, après avoir examiné le faux billet, qu'avec votre talent vous n'avez pas plutôt imité une *bank note* de 10 liv. sterling.

— Que voulez-vous, Votre Honneur, répond le prévenu, je n'avais pas de modèle!

#### Jacquemard le sonneur.

Je suis Jacquemard, c'est moi qui frappe les heures aux horloges; ma demeure est dans les anciennes tours séculaires. On m'a représenté sous la forme d'un automate, en chevalier armé sonnant les heures. Si vous désirez connaître mon histoire, je vais vous la conter.

Mon nom de Jacquemard vient incontestablement de Jacques, mais plus particulièrement de Jacquême, nom de saint (en latin *Jacobus*), d'où dérivent aussi *Jacquemet*, *Jacquemin*, *Jacquemot*. La terminaison *ard* de mon nom est une augmentation retentissante, qui résonne aussi bien que mes heures,

comme les mots: *criard*, *gueulard*, *beuglard*, *heulard*. La preuve que mon nom dérive bien de Jacques se trouve dans le fait qu'à Lille (France) la cloche de la retraite du soir s'appelle encore *Jacquart*, témoin le vers suivant du chansonnier Desrousseaux:

Comme j'intindos sonner Jacquart,  
A m' mason, j' m'ai sauvé sans retard.

Mon nom viendrait-il de la Jacquerie, de ce soulèvement des paysans contre les seigneurs en France, de l'an 1358? Mais cette dénomination est venue du nom populaire de Jacques Bonhomme donnée aux paysans, comme l'anglais s'appelle John Bull. Mon nom de Jacquemard est antérieur à la Jacquerie, puisqu'en 1302 le Jacquemard qui sonnait les heures à Cambrai fut pris et transporté à Dijon. Celui-là devait être un de mes ancêtres!

Plaisanterie à part, la vérité sur mon origine, la voici. De bonne heure le mot *jacque* (dont *jacquemart* est l'augmentatif) a désigné ce qui était bruyant, à commencer par le geai et le merle. *Jacquot* est également le surnom de la pie et du perroquet, grands tapageurs. De *jacque* (geai) est venu notre verbe *jacasser*, pour parler beaucoup; on dit aussi vulgairement *barjaquer*. Ce nom a aussi été donné aux rebelles et aux mutins, gens remuants et tapageurs. *Jacque* doit donc être pris dans le sens de très bruyant; c'est pourquoi on a donné le nom de Jacquemart au marteau retentissant d'une grande horloge, et, par extension, à l'automate qui tenait à sa main le marteau frappant les heures. Si *Jacque* signifie babillard, *mart* pourrait être une abréviation de marteau: nous aurions alors pour *Jacquemart* la signification de marteau babillard.

J.-F. P.

(Extrait de *Lorédan Larchey*)

#### Le Toupin.

Lo municipau Cretson qu'avâi on bio troupe dè vatsès, étâi foo po la senailléri; assebin quand montavè, fasâi rudo bio vairè et oûrè passa son troupe que sédiâi lo fretâi avoué sa dâtse, et dè bio savâi que Cretson allavè adé on bet po oûrè pe grand teimps sa balla senéri, kâ n'avai pas 'na bête que n'aussè sa senaille: toupins, elliosettès, carrâès, tapès, toupenets, y'ein avâi dè totès lè sortès et dè totès lè grantiâo. Lè guelins et lè se-neaux étiont po lè faîès et po lè mutons. Assebin tot lo pliési dè Cretson, quand lè vatsès étiont redè-cheindiè dè la montagne, étâi dè lè mena et dè lè ramenâ d'ein tsamp iô lo hovâiron lè gardavè. Ma fâi l'hivai, quand lè vatsès étiont à la retse, adieu lè senaillès. Ne laissivè qu'on toupenet à n'on petit vé et reduisâi totès lè z'autrès âo grenâi, iô l'étiont peindiès à duè pertsès. On dzo, contrè lo bounan, ne sé pas se Cretson s'einniovè et se l'avâi lo « mau dâo pâyî » dâi elliosettès, mâ tantiâ qu'onna véprâo on oût on brelan dâo tonaire pè lo grenâi. Lè valets vont vairè que y'avâi: l'étâi tot bounameint lo municipau qu'avâi à tsaquie man iena dâi pertsès, que tegnâi coumeint on bet dè suivre, et que lè semottavè po fère senailli tot lo comerce.